

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 06 mars 2026

2026_016



L'an deux mille vingt-six, le 06 mars, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 27 janvier 2026.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	19
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstention	0

Présents(es) :

Messieurs Thierry BLASCO, Jean-Michel VIART, Alain BALLAND, Dominique BARONI, Christian BLASSON, Richard BRUGGER, Madame Annie DUCHENE, Monsieur Patrick DYON, Madame Lydie FINELLO, Messieurs Denis MAILIER, Jean-Marie CAMUT, Madame Raphaële LANTHIEZ, Messieurs Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Rachida BOUDADI.

Représentés(es) par leur suppléant(e) :

Madame Claude HOMEHR était représentée par Monsieur Laurent SIBOIS.

Monsieur Jean-Marie CASTEX était représenté par Monsieur Bernard de LA HAMAYDE.

Monsieur Arnaud MAGLOIRE était représenté par Mme Sylviane BETTINGER.

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Philippe DALLEMAGNE avait donné pouvoir à Monsieur Alain BALLAND.

Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI.

Madame Marie-Thérèse LEROY avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie CAMUT.

Absents(es) excusés(es) :

Messieurs Michel LAMY, Philippe BORDE, Mesdames Carmen LABILLE, Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Assistaient :

Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion,
Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction,

Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion et Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, étaient absents excusés.

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

D2026_03_09

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS**

Les comptes de l'exercice 2025 ont été arrêtés au 19 février 2026.

Le budget 2026 ayant été établi préalablement à l'adoption du CFU an date du 30 janvier 2026 sans reprise des résultats antérieurs il est nécessaire de procéder de procéder à l'affectation des résultats 2025 comme suit :

Constatant que le CFU 2025, présente un excédent de fonctionnement de **644.011.59 €** le Président propose aux membres du Conseil d'Adminsitration d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	---
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) (2024).....	762.633,36 €
.....	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	Excédent (2025).....
(Fonctionnement)	Déficit (2025)
	- 118 621,77 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2025	644 011,59 €
.....	
Affectation obligatoire	
• A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	---
Déficit résiduel à reporter	---
• A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	---

Solde disponible affecte comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	---
.....	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (compte 002)	644 011,59 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **adopte** les conclusions du présent rapport.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 06 mars 2026

Le Président,



Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 18/03/2026.



Le Président,

Thierry BLASCO